

Etat des lieux et loi Alur ? module 2 – FFEDL2

Comprendre les effets de la loi
Alur sur l'État des lieux

Code produit : FFEDL2

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif :

Eligible DDA : non

Public : Professionnels de
l'immobilier et toutes les
personnes qui souhaitent
connaître la réglementation
applicable à l'État des lieux

Prérequis :

aucun

Objectif

- connaître les nouvelles règles pour établir un État des lieux et savoir les appliquer

Programme de la formation

- Introduction
 - Loi Alur et décret du 30 mars 2016
 - Grille tarifaire de dégradation
- Etat des lieux d'entrée
 - Nécessité du rendez-vous
 - Etat des lieux et équipements obligatoires d'un meublé
 - Importance du pré-État des lieux de sortie
- Etat des lieux de sortie
 - Clauses abusives
 - Comment dresser un État des lieux ?
- Terminologie des dégradations
 - Dégradations imputables au locataire
 - Réparations à la charge du locataire / du bailleur
 - Dégradations imputables au locataire et au propriétaire

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques

- Questionnaire de satisfaction Ã chaud complÃ©tÃ© par chacun Ã lâ??issue du stage
- Questionnaire d'Ã©valuation Ã froid complÃ©tÃ© par chacun entre 2 et 3 mois aprÃ©s le stage

MÃ©thodes pÃ©dagogiques

- ExposÃ©s Ã partir d'un diaporama
- RÃ©alisation d'exercices et de cas pratiques
- Ã©changes d'expÃ©riences avec les participants